

	Dossier : <b>CCAM – Affaires scolaires et périscolaires</b>
	Date : 29/10/2019
	Rédacteurs : Marianne RÉMON /t Edwige DASSIEU
	<u>Destinataires :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Familles des élèves scolarisés dans les écoles du territoire de la Communauté des Communes Adour Madiran</li> <li>- Copie aux Maires ayant une cantine au sein de leur commune</li> <li>- Copie aux agents en charge de la restauration scolaire</li> </ul>
<h2>Note d'information n° 25 10 19</h2> <h3>POUR AFFICHAGE</h3>	
<b>Objet : Loi EGalim du 30 octobre 2018 – 1 menu végétarien par semaine dans les cantines scolaires</b>	Page n° 1 / 1

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Conformément à la loi EGalim du 30 octobre 2018, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, un menu végétarien par semaine sera proposé aux enfants, dans les cantines scolaires.

Cette mesure est menée à titre expérimentale pendant deux ans.

On entend par menu végétarien, un menu dans lequel la viande et le poisson sont remplacés par des protéines végétales pouvant être associées à des œufs et/ou à des produits laitiers.

L'association de céréales, légumes et légumes secs dans un plat apporte à l'organisme des protéines de qualité égales à celles apportées par la viande.

Les agents du service enfance restent à votre disposition pour tout complément d'information à [service.enfance@adour-madiran.fr](mailto:service.enfance@adour-madiran.fr).

Bien Cordialement,

Le Président,  
Frédéric RÉ

